

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2022-029

Le 17 octobre deux mil vingt-deux à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de FLAVIAC se sont réunis, sous la présidence de Michel CONSTANT, Maire, salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Convocation : 12/10/2022		Présents : BERNARD Françoise, BONHOMME Jimmy, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, CORRAL Manuel, FELCE Lydie, FRENAY Bernard, RASCLARD Muriel, SOUVIAT Benjamin, TONKENS Gerben.
Membres en exercice :	15	
Membres présents :	10	
Nombre de votants :	12	

Pouvoir(s) : BEAL Gérard à CHAMP Luc, MARTIN Virginie à RASCLARD Muriel

Secrétaire de Séance : RASCLARD Muriel

OBJET : Extinction de l'éclairage public la nuit à partir de 2023

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, il avait demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit, après réalisation de travaux dont le coût se décompose comme suit :

Montant des travaux :	23 209.62 € TTC
Participation SDE 07 :	13 055.41 €
Part communale :	10 154.21 €

L'économie d'énergie attendue annuelle s'élèverait à 4 900 € / an.

Cette démarche semble intéressante pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité, dont Monsieur le Maire garde le pouvoir de Police.

Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou évènements particuliers.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à cinq heures dès que toutes les horloges astronomiques seront installées selon le budget dument accepté d'un montant de 23 209.62 € TTC.
- Demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Michel CONSTANT,
Maire de Flaviac



Muriel RASCLARD
Secrétaire de séance